

2

A vos agendas!
Les brèves

3

Ça vous intéresse
- Trafic routier
agricole

4

- Permis
d'exploiter

5

- Inscription au
Brunch du 1^{er}
août

6

- AgroPrix
Annonces

EDITO

Le 17 avril dernier, la cheffe du Département fédéral de l'économie, Doris Leuthard, est venue présenter le projet d'accord de libre-échange agricole avec l'Union européenne (ALEA) devant un parterre de 400 agriculteurs.

Même si la prestation de la Conseillère fédérale a été, à quelques exceptions près, excellente sur la forme, elle ne les a pas convaincus du bien-fondé de ce projet, loin s'en faut ! En effet, l'ALEA est une pure fiction économique qui ne tient nullement compte des réalités les plus élémentaires de notre secteur. De surcroît, il fait porter le chapeau de la vie chère en Suisse à l'agriculture qui n'en est nullement responsable, notamment lorsque l'on sait que pour chaque franc dépensé par le consommateur pour ses achats de biens alimentaires, il n'en revient qu'une toute petite partie à l'agriculteur.

Par ailleurs, faire miroiter des baisses du prix du panier de la ménagère allant jusqu'à 25% est une supercherie. On peut parier en effet, comme c'est le cas depuis quinze ans, que les transformateurs et les distributeurs sauront capter les gains réalisés sur des importations à bon marché pour conforter encore leurs marges.

En mettant sérieusement à mal certains secteurs de la production indigène comme les cultures maraîchères, l'ALEA favorisera l'importation de produits cultivés dans des conditions environnementales et sociales inadmissibles.

Il accroîtra en outre le transport de ces produits, à grand renfort de camions, sur des milliers de kilomètres. A ce titre, il est utile de rappeler qu'un kilo de tomates est constitué de 8 dl d'eau. L'importation de ce fruit depuis le sud de l'Espagne consiste donc à transporter, par camion, une grande masse d'eau prélevée dans une région aride pour l'amener en Suisse, château d'eau de l'Europe.

Dès lors, les Chambres d'agriculture de Suisse romande, ont décidé de constituer, sous l'égide d'AGORA, une plate-forme utile à mener campagne contre l'ALEA. Cette plate-forme aura notamment pour but de proposer, en lieu et place de l'ALEA, d'activer la mise en œuvre d'accords sectoriels, pour ceux qui verraient une opportunité dans cet accord, en activant au besoin la clause évolutive prévue par les accords bilatéraux avec l'Union européenne.

FE

A vos agendas !

Date	Manifestation	Lieu - Horaire
10 mai 2008	Fête de la Chèvre	Cartigny, dès 10h
17 mai 2008	Visite du Club Terre Avenir Infos et inscriptions : bantle@agrigeneve.ch	Gy, 10h-12h
24 mai 2008	Caves ouvertes	Tout le canton
14 juin 2008	Visite du Club Terre Avenir Infos et inscriptions : bantle@agrigeneve.ch	Céligny, 10h-12h

N'hésitez pas à nous contacter pour compléter cet agenda. Mme Belloir Mireille, tél. 022 939 03 10.

Les brèves

Félicitations !

Nous tenons à féliciter plusieurs genevois qui ont obtenu leur certificat fédéral de capacité. En agriculture : Thomas Läser. En agro-viti : Michel Meyer et Robin Vidonne. En viticulture : Maxime Dethurens, Vivien Fontaine et Michel Meyer. En culture maraîchère : Christophe Stalder

Nous leur souhaitons plein succès dans leur vie professionnelle.

Rappel fiches PER

Les documents PER doivent être retournés à Agri-Pige pour le **lundi 5 mai 2008** au plus tard. Il s'agit des fiches 1, 2 et 3, du Suisse Bilanz ainsi que des annexes (voir courrier reçu pour les détails).

Dégâts dus à la faune

Tarifs pour dégâts causés aux cultures de tournesols

Le DNP dédommage les dégâts de faune causés aux grandes cultures notamment sur la base du guide pour l'estimation des dommages causés aux cultures édité par l'USP. S'agissant des dégâts aux cultures de tournesols, ce guide se base sur un prix du tournesol conventionnel sans tenir compte du fait qu'à Genève nous cultivons exclusivement des variétés oléiques dont le prix d'achat est plus élevé. Nous avons signalé cette situation au DNP début février 2008, en l'invitant à en tenir compte lors de ses calculs d'indemnités. Nous vous conseillons dès lors vérifier de si vos indemnités 2007 ont été calculées sur une base de Fr. 26.00 par are (tournesols oléiques) et non Fr. 21.00 (tournesol conventionnel). Si tel n'est pas le cas, nous vous invitons à prendre contact directement avec le DNP en nous informant du suivi de votre démarche.

FE

Constituante

En février dernier, le peuple genevois a accepté le principe d'une révision de la constitution cantonale. Il s'agit d'adapter ce texte, qui date de 1847, aux réalités du 21^{ème} siècle. Pour ce faire une assemblée dite constituante, sera élue par le peuple le 19 octobre prochain. Tout citoyen genevois, laïque et jouissant des droits électoraux est éligible. Soucieux que des représentants des milieux agricoles soient présents lors des travaux de cette assemblée, le comité d'AgriGenève a débattu de cette question et de la meilleure stratégie à adopter pour que les intérêts de l'agriculture soient pris en compte. Fort de l'expérience vécue dans le canton de Vaud lors du même exercice, il s'est avéré que la création d'une liste corporative, n'était pas la bonne solution. En effet, aucun des représentants figurant sur ces listes n'a été élu, faute d'avoir atteint le quorum, au contraire de ceux figurant sur des listes de partis politiques. Dès lors, le comité d'AgriGenève encourage les agriculteurs qui seraient intéressés à participer aux travaux de la constituante genevoise, à s'inscrire en priorité sur des listes de partis. Celles et ceux qui ne souhaiteraient absolument pas figurer sur une liste de parti peuvent toutefois s'inscrire sur la liste qui sera déposée par la FER. Dans tous les cas nous vous invitons à nous faire part de vos démarches.

FE

Ça vous intéresse

Du nouveau pour le trafic routier agricole

Dès le 1^{er} janvier 2009, tous les véhicules et remorques agricoles (jusqu'à 80 km/h) devront être munis de macarons indiquant la vitesse du véhicule. Il est par exemple possible d'avoir un tracteur indiquant que la vitesse est limitée à 40 km/h qui tracte une remorque signalant une vitesse maximum de 30 km/h. Dans ce cas le convoi roule à 30 km/h !

Afin de pouvoir indiquer correctement la vitesse sur les véhicules, le plus simple est de se munir des données techniques et d'appeler le Service des automobiles et de la navigation qui indiquera quels autocollants apposer. Il est également possible d'appeler le SPAA Tel. +41 (0)21 995 34 28.

Dès le 1^{er} juillet 2009, tous les véhicules et remorques agricoles jusqu'à 45 km/h, doivent être équipés d'un triangle à pointes coupées, ayant un centre fluorescent. Exceptions : tracteurs sans remorques et véhicules ne dépassant pas 1.3 m de largeur.

Dès le 1^{er} juillet 2008, les outils portés à l'avant du tracteur, doivent être équipés de deux rétroviseurs de 300 cm² pour la vision latérale en V si la distance entre le milieu du volant et l'extrémité de l'outil dépasse 3 m.



Autorisation d'exploiter des terres sur le département de l'Ain

Après la Haute-Savoie, AgriGenève a entrepris une mise à jour des permis d'exploiter pour les terres exploitées par des agriculteurs genevois sur le département de l'Ain.

Pourquoi une autorisation d'exploiter ?

Par tradition, les agriculteurs suisses ont toujours exploité des terres sises sur le territoire de la France voisine. Propriétaire ou fermier, l'agriculteur doit annoncer à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF) du département concerné les parcelles exploitées. Les demandes sont examinées au titre du contrôle des structures des exploitations agricoles françaises. De l'autorisation d'exploiter accordée, découle les modalités liées aux douanes françaises qui peuvent à ce titre accorder le passage en douane des produits agricoles selon le régime du trafic rural frontière. A relever que sans cette autorisation, les douanes françaises qualifient ces produits de contrebande.

Biens-fonds par tradition ?

Différents accords franco-suisses ont été passés afin de régler les modalités d'exploitation entre les deux pays. Concernant le département de l'Ain, l'accord du 29 avril 1970 définit deux types d'exploitants pouvant bénéficier d'autorisations « facilitées », à savoir :

- Les agriculteurs suisses qui eux-mêmes ou leurs ascendants, cultivaient des terres sur le département en qualité de fermier avant le 31 décembre 1966.
- Les agriculteurs suisses qui cultivent des terres appartenant à des ressortissants suisses domiciliés dans ce même pays, pour autant que ces terres aient été acquises avant le 31 décembre 1966.

Pour tous les autres cas, les agriculteurs suisses domiciliés dans le canton de Genève ne bénéficieront d'aucune préférence et devront remplir le questionnaire de demande qui sera soumis au contrôle des structures des exploitations agricoles (DDAF).

Pourquoi renouveler cette autorisation d'exploiter ?

Certains d'entre vous ont reçu en octobre dernier un courrier des douanes françaises demandant une copie de l'autorisation d'exploiter des terres sur le département de l'Ain. Nous avons constaté, après avoir été approchés par des destinataires de ce courrier, qu'un certain nombre d'exploitants n'était pas ou plus à jour avec cette obligation.

Dès lors, après avoir rencontré la Direction Générale de l'Agriculture de Genève, la DDAF, les douanes françaises et la Chambre d'agriculture de l'Ain, il a été convenu ce qui suit :

Une remise à jour de **toutes** les autorisations d'exploiter pour le département de l'Ain est effectuée par les exploitants via AgriGenève. (même les autorisations actuellement valables).

L'autorisation qui sera accordée, sera valable **toute la durée d'exploitation** du demandeur (et non plus limitée à 10 ans comme actuellement). Si des changements interviennent (remise parent-enfant par exemple) une demande de transfert de détenteur devra être formulée.

Qui doit renouveler ou demander cette autorisation ?

Tous les agriculteurs genevois qui exploitent des terres sur le territoire du département de l'Ain. En nous basant sur le listing des douanes françaises, nous avons contacté par courrier les personnes concernées. Il se peut que cette liste ne soit pas à jour et que quelques agriculteurs n'aient pas été contactés. Ils voudront bien nous le faire savoir.

Quel intérêt d'effectuer cette démarche groupée ?

C'est l'occasion de « mettre à plat » l'ensemble des permis et aussi de formuler les demandes pour toutes les situations qui n'ont pas encore été régularisées.

Qui contacter ?

AgriGenève, Martine Roset tél. 022 939 03 10 se tient à disposition pour toute demande de renseignements complémentaires.

MR

Inscriptions pour le brunch du 1^{er} août 2008

Et pourquoi ne pas profiter du 1^{er} août pour ouvrir les portes de son exploitation et accueillir ce public qui aimerait tant venir "bruncher" à la ferme ?

Si vous êtes partant, vous ne manquerez pas de soutiens. De la part de l'USP d'abord, qui coordonne la manifestation sur le plan suisse dans le cadre de la campagne "Proche de vous les paysans suisses" et qui assure la publicité sur le plan national (site Internet, contact journaux ...). De la part d'AgriGenève ensuite qui vous aide dans vos démarches pour la réalisation de cet événement (documentation à disposition). De la part de l'OPAGE enfin (loi sur la promotion de l'agriculture) qui s'est engagé à soutenir à hauteur de 500 francs les exploitants qui, par ce biais, s'investissent pour la promotion de l'agriculture.

Le brunch du 1^{er} août aura lieu pour la 16^{ème} fois. Environ 200'000 visiteurs ont chaque année saisi l'occasion d'apprécier, dans une agréable ambiance, les délices et la haute qualité des produits de la ferme. Chaque famille paysanne peut ainsi contribuer à l'image de l'agriculture suisse et, en même temps, lier des contacts personnels enrichissants. Le brunch du 1^{er} août éveille l'intérêt du public pour l'agriculture, le rend attentif à ses prestations et le sensibilise à ses produits.

Cette manifestation est réservée aux agricultrices/teurs et aux groupements agricoles (CETA, associations de paysannes, syndicats d'élevage ...). Le brunch se déroule le 1^{er} août de 9h. à 13h. Les fermes participantes ne paient aucune cotisation. La promotion et la gestion nationale du brunch sont financées par différents sponsors. Chaque ferme décide du prix de son brunch (entre CHF 18.- et 30.-). Elle fixe également le nombre de convives souhaité. Toute dimension de brunch est bienvenue (petite, moyenne, grande); chaque version a son propre charme et son ambiance. Les "bruncheurs" réservent à l'avance en téléphonant à l'exploitation organisatrice.



Pour l'édition 2008, nous sommes à la recherche de nouvelles fermes. Conscients qu'organiser un brunch n'est pas une mince affaire et demande beaucoup de personnel, nous vous encourageons à vous lancer dans l'organisation de petits brunches, recevant quelque 30 à 50 personnes ou à vous regrouper.

Actuellement deux fermes sont déjà inscrites à Genève (la famille Meylan à Cologny et la famille Chollet à Gy). Et pour les autres, les inscriptions peuvent être faites jusqu'au 15 mai 2008 par le biais du site Internet www.brunch.ch ou par coupon d'inscription (disponible auprès de Céline Perroux au numéro de téléphone 022 939 03 12).

Lancement de l'agroPrix 2008 : Nouvelle chance pour les innovations!

Les innovations sont nécessaires à l'agriculture suisse! emmental assurance (Konolfingen BE) encourage et récompense des projets innovateurs et organise aussi en 2008 « agroPrix – le concours des innovations de l'agriculture suisse ». La somme en jeu est de 50'000 francs. La 16e édition du concours d'innovation, le plus ancien du secteur agricole, se tiendra une nouvelle fois sous le patronage de l'Union Suisse des Paysans (USP) et de l'Union suisse des paysannes et des femmes rurales.

Peuvent être soumis des projets novateurs, dont la prestation présente une efficacité et une utilité à long terme. Cette utilité peut prendre la forme d'une amélioration sensible de la valeur ajoutée directe des activités agricoles, des conditions de vie, de la création de nouvelles places de travail ou de la préservation d'emplois menacés. Sont considérés des projets d'innovation dignes de ce prix, des services nouveaux ou améliorés, en particulier un mode de commercialisation des produits agricoles améliorant sensiblement le revenu ou alors une forme plus rationnelle de collaboration et de gestion d'entreprise.

Des exploitations agricoles groupées ou individuelles peuvent concourir à l'agroPrix. Sont autorisées à participer au projet des personnes en dehors de l'agriculture. Cependant, les organisateurs et le jury de l'agroPrix souhaitent que la remise d'un projet soit confiée à des professionnels de l'agriculture.

Le dernier délai de soumission des projets est fixé au **30 juin 2008**. L'attribution du prix se déroulera comme suit: Les experts en matière d'agriculture et d'innovation formant le jury de l'agroPrix sélectionneront les meilleurs projets d'innovation, sous la direction du président du jury, Dr Alfred Buess (Directeur de la Haute école suisse d'agronomie, Zollikofen). Les projets retenus par le jury (au maximum 5) obtiendront une prime de nomination de 5'000 francs et pourront participer à la cérémonie de remise de l'agroPrix qui se déroulera le 13 novembre 2008 au Kursaal à Berne et seront présentés à un large public.

Parmi les projets sélectionnés seront choisis les gagnants du :

- Prix Séduction du public : (Somme à gagner: 3'000 francs)
Les deux partenaires médiatiques *Schweizer Bauer* et *Terre&Nature* déterminent parmi leurs lecteurs le gagnant du Prix Séduction du public.
- Prix Public de la salle : (Somme à gagner: 2'000 francs)
Les invités à l'attribution de l'agroPrix choisissent leur lauréat qui remportera le Prix Public de la salle.
- agroPrix 2008 : (Somme à gagner: 20'000 francs)
Le lauréat du prix principal est déterminé par le jury.

Plus d'info : www.emmental-versicherung.ch

Communiqué de presse d'emmental assurance du 5 mars 2008

Annonces

Parcelle

Exploitant agricole cherche parcelle avec hangar ou couvert.

Renseignement : AgriGenève,
022.939.03.10

Semaine du goût

Du 18 au 28 septembre 2008 aura lieu, dans toute la Suisse, la 8^{ème} édition de la **Semaine du Goût**. Cette dernière est l'occasion pour les professionnels de l'alimentation, les restaurateurs ou les producteurs de proposer un événement pour faire découvrir et valoriser un produit, une recette, un savoir-faire, un fournisseur auprès du grand public.

Pour les informations et les inscriptions concernant cet événement rendez-vous sur le site www.gout.ch ou au numéro de téléphone 021 601 58 03. Le délai pour le dépôt des candidatures a été fixé au **5 mai 2008**.

Elevage ovin, élevage caprin

Un document de référence unique en Suisse romande

Avis aux détenteur-trice-s de moutons et de chèvres : AGRIDEA édite un classeur de fiches techniques à leur intention. Ce document de référence, complet et unique en Suisse romande, vient combler un manque dans la documentation en français sur l'élevage et la garde des ces petits ruminants. Il contient environ 85 fiches. Elles seront régulièrement actualisées en fonction de l'actualité et des nouvelles connaissances via un abonnement de mise à jour.

La collaboration avec le Service sanitaire et consultatif pour petits ruminants (SSPR) ainsi qu'avec la vulgarisation valaisanne, est un gage de fiabilité et de proximité avec la pratique. L'expérience d'AGRIDEA dans la conception de tels outils assure un contenu et une mise en page didactiques, facilitant la recherche d'informations et leur compréhension.

Prix du classeur Fr. 60.- Réf. EFR . 451, Rabais de 30 % dès l'achat de 10 exemplaires.

Merci d'adresser votre commande à :

AGRIDEA - Mme A. Maillard - Av. des Jordils 1 - CP 128 - 1000 Lausanne 6,
par tél. 021 619 44 70, par fax 021 617 02 61,
par e-mail astrid.maillard@agridea.ch ou
via notre site internet www.agridea-lausanne.ch

*Valérie Demont
Marketing & Communication
AGRIDEA, Lausanne*

CERCLE DES AGRICULTEURS DE GENEVE ET ENVIRONS



3	syndicats
400	sociétaires
7'000	clients

SATIGNY → zone industrielle de Meyrin / voie n° 11 A
rue des Sablières 15
tél : 022 306 10 10 fax : 022 306 10 11
cag@span.ch

MEINIER → route de Compois 14
tél : 022 752 44 71 fax : 022 752 47 08

BERNEX → LULLY JARDIN
chemin des Cornaches 1
tél : 022 850 91 60 fax : 022 757 61 79

Représentants

G. Paroisse 079 624 27 56

L. Dufournet 079 624 54 37